

Allocation Enfant Handicapé (Entre 50% et 79%)



*La demande d'aide doit impérativement arriver au CAES avant le **15 décembre** de l'année*

Cette allocation est destinée aux enfants handicapés de moins de 22 ans à **charge de l'adhérent interne**. Elle sera accordée sur demande et sur présentation de la notification de décision de la MDPH en cours de validité. Cette aide nominative de **100 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre allocation, vous devez fournir :

- Le formulaire de demande joint page 2,
- La notification de décision de la MDPH en cours de validité
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**

Formulaire de demande de l'Allocation
ENFANT HANDICAPE (entre 50 et 79%)

La demande d'aide doit impérativement arriver au CAES avant le 15 décembre de l'année

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

Parenté avec l'adhérent : _____

- Notification de la MDPH en cours de validité,

- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement